994e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Jean-Pierre Charette Louis Gagnon Amélie Sauvé Sonia Leblanc Pierluc Brousseau
Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-10-13-01
ORDRE DU JOUR
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

  À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

  1. Fourniture de services professionnels en ingénierie – Inspection visuelle de toitures de quatre bâtiments municipaux – Contrat de gré à gré – Attribution et signataire

- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 993E SÉANCE
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– QUE le procès-verbal de la 993e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de septembre 2026, qui s'élèvent à 243 468,40 $, soient adoptés;

– QUE les comptes à payer au 30 septembre 2026, qui s'élèvent à 483 442,88 $, soient adoptés;

– ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de septembre 2026, qui s'élèvent à 170 160,62 $, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2026 RÉGISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) édicte les pouvoirs du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajuster les paramètres de la participation de ses membres en fonction de leur présence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 410-2026 a été donné par monsieur le conseiller Louis Gagnon à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026 (résolution numéro 2026-09-08-05);

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public requis en vertu de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) a été publié conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables à l'adoption du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– ET QUE le *Règlement numéro 410-2026 régissant le traitement des élus municipaux* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêts relativement au dossier suivant et s'abstient de participer aux délibérations et à la prochaine décision.

2026-10-13-05
SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE PRÉPOSÉ AU CENTRE DE LA VIE ACTIVE
ET SURVEILLANT AU CENTRE CIVIQUE – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, monsieur Louis Gagnon, préside la séance pour le présent sujet de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'EMBAUCHER madame Anaïs Rochette au poste de préposée au Centre de la vie active ainsi qu'au poste de surveillante au centre civique, et ce, à compter du 24 septembre 2026;

– ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé réintègre la séance.

2026-10-13-06
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

– D'AUTORISER l'embauche de monsieur Marc-André Quirion à titre de pompier volontaire;

– QUE cette embauche soit effective en date du 21 septembre 2026;

– QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 24 septembre 2026;

– ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-07
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
MANDAT SIÈGE NUMÉRO 3
RENOUVELLEMENT DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme*, le comité est composé d'un (1) membre du conseil municipal et de quatre (4) résidants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat est de deux (2) ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Rousseau a exprimé le désir de renouveler son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

– DE RENOUVELER le mandat de monsieur Roger Rousseau au siège numéro 3 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 16 octobre 2026 au 15 octobre 2028.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-08
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR
PROJET « ACQUISITION DE BUTS DE HOCKEY EN ALUMINIUM »
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre une aide financière aux municipalités par l'entremise de son Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR);

CONSIDÉRANT QUE le PAFILR vise notamment à soutenir les besoins locaux par l'acquisition de matériel durable et sécuritaire afin de favoriser une pratique durable des activités physiques et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE les buts de hockey actuels sont particulièrement lourds et doivent être régulièrement déplacés dans le cadre des activités et de l'entretien des installations;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera affecté à l'acquisition de buts de hockey en aluminium afin d'améliorer significativement la sécurité des usagers ainsi que celle des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance de promouvoir l'activité physique et de plein air et le bien-être de ses citoyens, souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air, pour le projet « Acquisition de buts de hockey en aluminium »;

– D'AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l'organisme demandeur;

– ET D’AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2026-10-13-09
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
AGRANDISSEMENT DU LIEU D’ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE
DEMANDE D’UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC
AUTORISATION ET SIGNATAIRE, ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-20-10

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite déposer une demande d’agrandissement de terrain pour son lieu d’enfouissement en tranchée auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé sur le territoire du Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ);

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars 2021, le GREIBJ a appuyé, par voie de résolution (résolution numéro GR2021-03-1422), la demande d’agrandissement du lieu d’enfouissement en tranchée de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer toute demande d’utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tous les documents officiels exigés;

– ET D’ABROGER la résolution numéro 2026-01-20-10.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2026-10-13-10
MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
AGRANDISSEMENT DU LIEU D’ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE
DEMANDE DE MODIFICATION D’AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES
AUTORISATION ET SIGNATAIRE, ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-20-11

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite déposer une demande d'agrandissement de terrain pour son lieu d'enfouissement en tranchée auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer toute demande de modification d'autorisation ministérielle ou demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tous les documents officiels exigés;

– ET D'ABROGER la résolution numéro 2026-01-20-11.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-11
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) ***Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec***

i) Lettre du 2 octobre 2026 – Entrée en vigueur de la Politique portant sur les conditions des contrats du Centre d'acquisitions gouvernementales

b) ***Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation***

i) Lettre du 28 septembre 2026 – Approbation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2027

2026-10-13-12
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D'APPROUVER le rapport mensuel de septembre 2026 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;

– D'APPROUVER le rapport mensuel de septembre 2026 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;

– D'APPROUVER le rapport mensuel de septembre 2026 de monsieur André Carrier, capitaine au Service de sécurité incendie, tel que lu et déposé à la séance;

– ET D'APPROUVER le rapport mensuel de septembre 2026 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-13
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE INSPECTION VISUELLE DE TOITURES DE QUATRE BÂTIMENTS MUNICIPAUX – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ ATTRIBUTION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP inc.* (ci-après EXP) fournit des services-conseils et des services complets d'ingénierie, d'architecture et de conception destinés aux milieux bâtis et naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à EXP pour réaliser une inspection visuelle de l'état de quatre (4) toitures de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE EXP a déposé, le 30 septembre 2026, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 7 330 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.4 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ATTRIBUER aux Services EXP inc. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une inspection visuelle de l'état de quatre (4) toitures de bâtiments municipaux, et ce, conformément à son offre de services datée du 30 septembre 2026;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-10-13-14
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'octobre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2026-10-13-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 19 h 44.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé
RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle
JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

